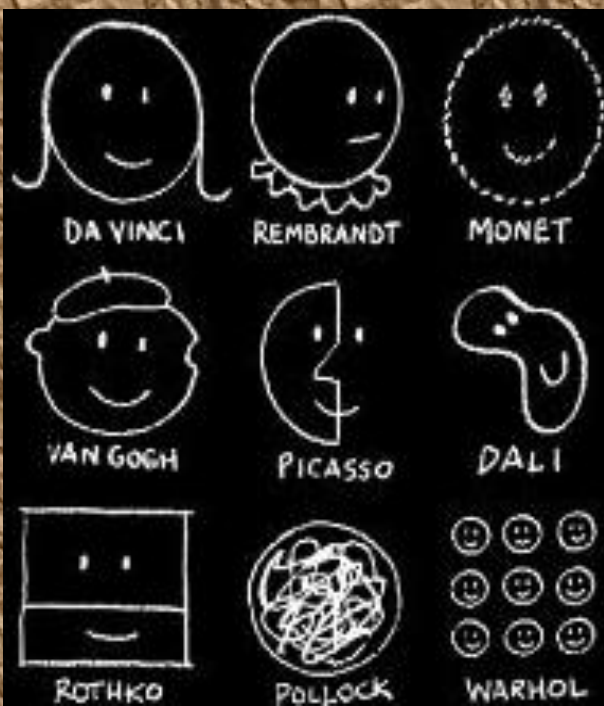


HISTOIRE DES ARTS



L'épreuve d'histoire des arts au brevet des collèges est **une épreuve orale notée sur 20 avec un coefficient 2.**

L'Histoire des arts est une **matière transversale**, c'est-à-dire qu'elle est enseignée dans de nombreuses disciplines, dont le français, les arts plastiques, l'histoire-géographie, l'éducation musicale...
À chaque niveau correspond une période historique, combinée à des domaines et à des thématiques.

PÉRIODES HISTORIQUES	DOMAINES ARTISTIQUES	THÉMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ 6e : de l'Antiquité au IXe siècle ❖ 5e : du IXe à la fin du XVIIe siècle ❖ 4e : XVIIIe et XIXe siècles ❖ 3e : XXe et XXIe siècles 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ les arts de l'espace ❖ les arts du langage ❖ les arts du quotidien ❖ les arts du son ❖ les arts du spectacle vivant ❖ les arts du visuel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ arts, créations, cultures ❖ arts, espace, temps ❖ arts, États et pouvoir ❖ arts, mythes et religions ❖ arts, techniques, expressions ❖ arts, ruptures, continuités

Au cours de votre scolarité au collège, vous avez donc acquis une solide culture artistique : l'épreuve d'Histoire des arts est l'occasion de la mettre en valeur.

Pour préparer l'épreuve :

Vous devez présenter **cinq objets d'étude**, liés aux thématiques (voir tableau ci-dessus) et s'inscrivant dans au moins trois des six domaines artistiques.

Au moins trois objets d'étude sur cinq doivent porter sur le programme de 3^e. Vous pouvez en choisir un ou deux qui portent sur le programme des années antérieures. L'objet d'étude peut être un tableau, un morceau de musique, un monument, un mouvement artistique, l'œuvre d'un artiste, un thème, un poème, etc.

- ❖ La liste des objets d'étude est mise à la disposition du jury **le 2 mai 2016**
- ❖ Cette liste doit être validée par vos professeurs référents (selon les types d'œuvres choisies) **avant cette date** pour éviter le hors sujet.
- ❖ Le dossier contenant les cinq **objets d'étude** est à rendre **le 9 mai 2016** ; pour que le jury puisse en prendre connaissance avant l'oral .

DATE DE L'ÉPREUVE : le 18 mai 2016

Comment se déroule l'épreuve ?

- Le jury (au moins deux enseignants) vous interroge sur un objet d'étude de votre liste.
- Vous avez alors **cinq minutes pour faire une présentation orale de l'objet d'étude** retenu. Vous pouvez vous appuyer sur votre dossier, sur une reproduction de l'œuvre ou encore sur un extrait de film ou de musique (dans ces derniers cas le temps d'écoute ou de visualisation est décompté de l'oral).

Attention : il s'agit bien d'un oral ! Vous ne devez en aucun cas lire des notes ou des extraits de votre dossier.

- ❖ Cette présentation orale est suivie **d'un entretien, d'une durée de cinq minutes**. Cet entretien peut bien évidemment porter sur l'exposé, mais aussi sur un autre objet d'étude de la liste.

Les principaux critères d'évaluation de l'épreuve :

Ce n'est pas le dossier qui est évalué mais bien votre **prestation orale** : le contenu de votre prestation, mais aussi votre capacité à vous exprimer à l'oral.

Critères d'évaluation principaux :

- être capable de commenter une œuvre **en employant le vocabulaire artistique approprié** ;
- **situer les œuvres dans le temps et l'espace** et établir des liens avec d'autres œuvres (faire des **COMPARAISONS**) ;
- **s'exprimer correctement, argumenter ses idées et justifier ses choix** ;
- **répondre de manière pertinente aux questions posées lors de l'entretien.**

